



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°85-2025-181

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2025

Sommaire

Secrétariat Général Commun Départemental de Vendée /

85-2025-10-01-00002 - Décision n° 25-SGCD-022 portant subdélégation de signature générale aux agents du secrétariat général commun départemental de la Vendée (3 pages)	Page 3
85-2025-10-01-00001 - Décision n° 25-SGCD-FI-17 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur aux agents du Secrétariat général commun départemental de la Vendée (7 pages)	Page 7

Secrétariat Général Commun Départemental de Vendée

85-2025-10-01-00002

Décision n° 25-SGCD-022 portant subdélégation
de signature générale aux agents du secrétariat
général commun départemental de la Vendée

Décision n°25- SGCD - 022
portant subdélégation de signature générale aux agents du secrétariat général commun
départemental de la Vendée

Le Directeur du secrétariat général commun départemental,

VU l'arrêté n°2025-DCL-BCI-713 du 29 septembre 2025 portant délégation de signature à
Monsieur Samuel ROULLÉ, directeur du secrétariat général commun départemental de la
Vendée.

VU l'arrêté préfectoral n°23-SGCD-123 du 29 décembre 2023 portant organisation et
fonctionnement du secrétariat général commun départemental

Décide

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M Samuel ROULLÉ, délégation de signature est
donnée à M Denis THIBAUT, chef du service des ressources humaines – adjoint au directeur à
l'effet de signer toutes correspondances et actes visés dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent pour les décisions
d'octroi des congés annuels, des RTT et des jours de récupération, du personnel placé sous
leur autorité :

- M. Mikaël NICOL, adjoint au chef du service RH, chef du bureau pilotage des
ressources et gestion statutaire
- Mme Emilie BOUDAUD, cheffe du pôle MI du service des ressources humaines
- M. Christophe GESLAIN, chef du pôle DDI du service des ressources humaines
- Mme Valérie LE SENECAI, cheffe du pôle valorisation et communication du service
des ressources humaines
- Mme Myriam VIRION, cheffe du pôle accompagnement des agents du service des
ressources humaines
- Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS, cheffe du service finance-immobilier

- Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE, adjointe à la cheffe du service finance-immobilier
- M. Patrice ANDRIET, chef du service bâtiments, véhicules et logistique
- M. Laurent MARIOTTI, adjoint au chef du service bâtiments, véhicules et logistique, chef du bureau maintenance, entretien et sécurité bâtimentaire
- M. Nicolas PETIT, chef du bureau moyens, véhicules et logistique au service bâtiments, véhicules et logistique
- M. Sylvain BRAINVILLE, chef du service des systèmes d'information et de communication
- M. Cyril VOIZE, adjoint au chef de service des systèmes d'information et de communication, chef du bureau architecture et systèmes

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, toutes les correspondances administratives ou techniques courantes à l'exclusion de celles adressées :

- aux ministres et aux parlementaires,
 - aux élus locaux, à l'exception des correspondances adressées aux maires relatives à la cession des biens de l'État d'origine militaire ou ferroviaire ;
- M. Mikaël NICOL, adjoint au chef du service RH, chef du bureau pilotage des ressources et gestion statutaire
 - Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS, cheffe du service finance-immobilier
 - Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE, adjointe à la cheffe du service finance-immobilier
 - M. Patrice ANDRIET, chef du service bâtiments, véhicules et logistique
 - M. Laurent MARIOTTI, adjoint au chef du service bâtiments, véhicules et logistique, chef du bureau maintenance, entretien et sécurité bâtimentaire
 - M. Nicolas PETIT, chef du bureau moyens, véhicules et logistique au service bâtiments, véhicules et logistique
 - M. Sylvain BRAINVILLE, chef du service des systèmes d'information et de communication
 - M. Cyril VOIZE, adjoint au chef de service des systèmes d'information et de communication, chef du bureau architecture et systèmes

Article 4 :

En matière de ressources humaines, de relations avec la médecine de prévention et d'action sociale délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent :

- M. Mikaël NICOL, adjoint au chef du service RH et chef du bureau pilotage des ressources et gestion statutaire

à l'effet de signer :

- les procès-verbaux d'installation des agents
- la notification aux agents des arrêtés (mobilité / recrutement, carrière et position statutaire)
- l'attestation de congés pour les titulaires, l'attestation d'emploi pour les contractuels
- la signature des conventions de stage (stagiaire, apprenti, service civique...) et des contrats de contractuels recrutés pour une durée de moins d'un an ainsi que les renouvellements et avenants à ces contrats
- les états liquidatifs pour la pré-liquidation de la paie et les certificats administratifs
- les autorisations et la gestion des déplacements temporaires
- les autorisations de conduite de véhicule de service et de véhicule personnel
- les actes courants et les décisions de dépenses relevant de la formation
- les décisions et arrêtés individuels et collectifs de prestation d'action sociale

Article 5 :

La présente décision annule et remplace la décision n°25 - SGCD -018 du 29 août 2025.

Article 6 :

Le directeur du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 1^{er} octobre 2025

Le directeur du Secrétariat général commun
départemental



Samuel ROULLÉ

Secrétariat Général Commun Départemental de Vendée

85-2025-10-01-00001

Décision n° 25-SGCD-FI-17 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire et de
représentation du pouvoir adjudicateur aux
agents du Secrétariat général commun
départemental de la Vendée

**Décision N° 25-SGCD-FI-17
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
et de représentation du pouvoir adjudicateur
aux agents du Secrétariat général commun départemental de la Vendée**

Le Directeur du Secrétariat général commun départemental,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-SGCD-123 du 29 décembre 2023 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général commun départemental de la Vendée ,

VU l'arrêté préfectoral n° 25-SGCD-FI-16 du 26 septembre 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et représentation du pouvoir adjudicateur à Monsieur Samuel ROULLÉ, directeur du secrétariat général commun de la Vendée ;

...

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel ROULLÉ, délégation de signature est donnée à M. Denis THIBault, chef du service des ressources humaines à l'effet de signer toutes correspondances et actes visés dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS, cheffe du service finance - immobilier, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service finance - immobilier de l'État.
- la validation des expressions de besoin et des services faits dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes suivants :
 - 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »,
 - 148 « Fonction publique »,
 - 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »,
 - 176 « Police nationale »,
 - 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
 - 207 « Sécurité Routière »,
 - 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (« action sociale » : subvention interministérielle des restaurants administratifs, participation au fonctionnement des restaurants administratifs, rentes, médecine de prévention, fonctionnement CLAS, aides directes aux agents, factures médicales),
 - 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (« action sociale » : subvention interministérielle des restaurants administratifs, participation au fonctionnement des restaurants administratifs, rentes, médecine de prévention, fonctionnement CLAS, aides directes aux agents, factures médicales),
 - 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » (« action sociale » : subvention interministérielle des restaurants administratifs, participation au fonctionnement des restaurants administratifs, rentes, médecine de prévention, subvention ASCEE, fonctionnement CLAS, aides directes aux agents, factures médicales),
 - 348 « Rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants »,
 - 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »,
 - 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat »,
 - 362 « Ecologie »,
 - 363 « Compétitivité »,
 - 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »,
- la gestion administrative et financière des centres de coût de la Préfecture et des sous-préfectures du département, du SGCD et de la Cité Administrative Travot.
- la certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de la Vendée, du secrétariat général commun départemental et des directions départementales interministérielles (BOP concernés : 113 - 135 - 181 - 205 et 207).

En cas d'absence de Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS, délégation de signature est accordée à Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE, adjointe à la cheffe de service finance - immobilier.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Eva BRILAUD, Mme Prisca CASARES, Mme Angélique COUBAT, Mme Emeline LE SAINT, Mme Caroline PONS et Mme Stéphanie THIBAUD en ce qui concerne la validation des expressions de besoin, des recettes non fiscales et la certification des services faits dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes 124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723 ainsi que pour la signature de certificats administratifs (hors certificats administratifs relatifs au traitement des cartes achats).

Article 4 : Donne autorisation des ordres à payer sur « CHORUS FORMULAIRES communication » à Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS en qualité de cheffe de service finance - immobilier, Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE en qualité d'adjointe à la cheffe de service, Mme Eva BRILAUD, Mme Prisca CASARES, Mme Angélique COUBAT, Mme Emeline LE SAINT, Mme Caroline PONS et Mme Stéphanie THIBAUD en qualité de gestionnaires budgétaires.

Article 5 : Délégation est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS
- Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE
- Mme Eva BRILAUD
- Mme Prisca CASARES
- Mme Angélique COUBAT
- Mme Emeline LE SAINT
- Mme Caroline PONS
- Mme Stéphanie THIBAUD

à effet de valider, dans l'application informatique financière de l'État, CHORUS - DT (déplacements temporaires), les transactions liées aux rôles de gestionnaires valideurs et de gestionnaires factures concernant la liquidation des états de frais de déplacements sur l'ensemble des dossiers rattachés à l'unité opérationnelle de la Vendée sur les BOP DDI : 113, 135, 181, 205, 207 et sur le BOP 354.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Magali LAZARD LAURIER, chargée de l'action sociale et de la santé au travail en ce qui concerne la validation des expressions de besoin, des recettes non fiscales et des services faits, des ordres à payer dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes 354, 176 et 216.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Mme Florence PRIOUZEAU en ce qui concerne la validation des expressions de besoin, des recettes non fiscales et des services faits dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes 215 et 217.

Article 8 : Délégation de signature est donnée à Mme Frédérique CHAILLOUX pour la signature des bordereaux d'envoi et des correspondances courantes dans les domaines qui la concerne.

Article 9 : Délégation de signature est donnée à M. Patrice ANDRIET, chef de service Bâtiments, véhicules et logistique en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service Bâtiments, véhicules et logistique.
- la gestion administrative du service Bâtiments, véhicules et logistique sur les BOP 354, 723, 362 et 363 ;
- la certification des services faits.

Délégation de signature est donnée à M. Laurent MARIOTTI, chef du bureau maintenance, entretien et sécurité bâtementaire en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau maintenance, entretien et sécurité bâtementaire ;
- la gestion administrative du service Bâtiments, véhicules et logistique en l'absence de M. Patrice ANDRIET sur les BOP 354, 723, notamment sur les dépenses relatives à l'entretien du propriétaire et les travaux locataires et les BOP 362 et 363 relatifs au Plan de Relance ;
- la certification des services faits.

Délégation de signature est également donnée à M. Nicolas PETIT, chef du bureau moyens, véhicules et logistique en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau moyens, véhicules et logistique ;
- la gestion administrative du service Bâtiments, véhicules et logistique en l'absence de M. Patrice ANDRIET sur le BOP 354 pour les dépenses d'achats de fournitures et de matériels ;
- la certification des services faits.

Article 10 : Délégation de signature est donnée à MM. Patrice ANDRIET, Laurent MARIOTTI et Mmes Delphine PECCIA-BROCHOIRE, Frédérique CHAILLOUX, Sylvie LEMONNIER et Christel CLAIN pour la transmission des pièces des marchés depuis la plateforme PLACE vers la plateforme CHORUS.

Article 11 : Délégation de signature est donnée à M. Denis THIBAUT, chef du service des ressources humaines, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service ressources humaines ;
- tous documents relatifs à la pré-liquidation du traitement des fonctionnaires de la préfecture et des sous-préfectures ;
- les documents comptables afférents à l'utilisation des crédits sociaux rattachés aux BOP 176, 215, 216 et 217 ;
- les actes courants et les décisions de dépenses gérées par la formation à l'exclusion des dépenses supérieures à 2 000 € HT, les dépenses se rapportant aux déplacements des personnels pour mission et stage, les dépenses se rapportant aux frais de changement de résidence ;
- la certification des services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis THIBAUT, la délégation qui lui est conférée sera exercée par M. Mikaël NICOL, adjoint au chef de service des Ressources Humaines.

Article 12 : Délégation de signature est donnée à M. Sylvain BRAINVILLE, chef du service informatique et communications, à l'effet de certifier les services faits pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement prises en charge dans le cadre du BOP 354 en ce qui concerne l'informatique et la téléphonie : acquisition, entretien, location des matériels, fournitures et consommables, prestations de service sur le périmètre du SGCD et en ce qui concerne les transmissions : les marchés afférents à son service.

Article 13 : La décision n° 25 - SGCD - FI-13 du 28 août 2025 est abrogée.

Article 14 : Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Vendée est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 01/10/2025

Le Directeur du Secrétariat
général commun départemental,



Samuel ROULLÉ

Annexe 1 à la décision N° 25-SGCD-FI-17 du 01/10/2025

Liste des agents habilités à saisir et valider dans Chorus formulaires et à donner les ordres à payer dans Chorus Nouvelle communication

Nom	Affectation	BOP gérés		
		Saisie	Validation	Ordre à payer
Amélie DIAPHORUS	SGCD/ FI		124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	
Delphine PECCIA-BROCHOIRE	SGCD/ FI		124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	
Eva BRILLAUD	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Prisca CASARES	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Angélique COUBAT	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Emeline I.E SAINT	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Caroline PONS	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Stéphanie THIBAUD	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Magali LAZARD-LAURIER	SGCD/RII	176, 216, 354	176, 216, 354	176, 216, 354
Florence PRIJOUZEAU	SGCD/RH	215, 217	215, 217	215, 217

Annexe 2 de la décision N° 25-SGCD-FI-17 du 01/10/2025

Liste des agents habilités à transmettre les pièces de marchés depuis PLACE vers CHORUS

Nom – prénom	Affectation	BOP gérés
Patrice ANDRIET	SGCD/BÂTIMENTS, VEHICULES ET LOGISTIQUE	354, 362, 363, 723
Laurent MARIOTTI	SGCD/BÂTIMENTS, VEHICULES ET LOGISTIQUE	354, 362, 363, 723
Delphine PECCIA-BROCHOIRE	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723
Frédérique CHAILLOUX	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723
Sylvie LEMONNIER	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723
Christel CLAIN	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723